

Procès-verbal de la 5^e séance ordinaire du Conseil d'établissement

À l'école de l'Odysée

Mardi 27 mai 2025 de 18h30 à 20h30

Sont présents

Poste	La composition	Groupe représenté
1	Mme Anne Kadima	Représentante des parents, CCP
2	Mme Nathalie Miron	Représentante des parents, CCP substitut
3	M. Yassine Acherkiy	Représentant des parents, vice-présidente
4	Mme Marie-France Fortier	Représentante des parents, présidente
1	Mme Isabelle Roy	Enseignante
2	Mme Josée Léger	Enseignante (substitut)
3		
4		
5		

Seront également présents à la table du conseil :

	Mme Magalie Michaud	Directrice de l'école
	Mme Corine Rioux	Directrice adjointe de l'école

Sont absents

1	Mme Nabila El Ateriy	Enseignante
2	Mme Patricia Pelletier	Orthopédagogue, secrétaire du conseil
3	Mme Irene Ghatas	Représentante du personnel du soutien, SDG

55	La convocation, le quorum et les présences :	
	Madame Fortier, présidente, ouvre la séance à 18h42 après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.	
56	L'adoption de l'ordre du jour :	
OD 24-25, 40	CONSIDÉRANT	que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;
	CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Fortier et appuyé par M. Labrie, il est résolu;
	D'ADOPTER	L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 27 mai 2025

Durée	No	Sujet	Objet
5 min.	55	a) Adoption de l'ouverture de la séance par la présidente b) Présences – vérifications et quorum	Adopte Constate
2 min.	56	Adoption de l'ordre du jour	Adopte
10 min.	57	Question(s) du public	
2 min.	58	Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025	Adopte
5 min.	59	Suivi(s) du point 51a) du procès-verbal du 27 mars 2025: Suivi aux travaux de la cour d'école: Les travaux débuteront plus tôt, soit le 2 juin.	
2 min.	60	Correspondance	Informe
10 min.	61	Les rapports et la reddition de comptes : a) Rapport du président; b) Rapport de la direction; 1. Voir la feuille de Magalie c) Rapport du service de garde;	Informe
65 min.	62	Travaux du conseil : a) Tarifs SDG (régulier, sporadiques, dîneurs, journées pédagogiques); Statut quo pour les tarifs. b) Nombre de membres Conseil d'établissement; Les membres du CE proposent de garder le statut quo, soit 4 parents et 4 membres du personnel. c) Budget annuel 2024-2025; Magalie présente le budget provisoire. d) Règles de fonctionnement SDG*; Reporté à la prochaine rencontre du CE e) Rapport du conseil d'établissement; Reporté à la prochaine rencontre du CE f) Fonctionnement inscriptions journées pédagogiques 2024-2025;	Approuve Approuvé à l'unanimité Approuve Approuvé à l'unanimité Adopte Proposé par Nathalie Miron Appuyé par Anne Peigne Adopte Approuve Approuve Approuvé à l'unanimité

		Les parents de l'école aimeraient que la liste complète des activités des journées pédagogiques soit offerte en début d'année. Les inscriptions se feront électroniquement g) Règles de conduite et mesures de sécurité; Madame Rioux présente le nouveau code de vie aux parents. h) Plan santé bien-être; c'est le bilan. i) Calendrier scolaire 2025-2026	Approuve Approuvé à l'unanimité Évalué à l'unanimité Approuvé à l'unanimité
5 min.	63	Affaires nouvelles : a) Consultation des parents b) Rapport annuel c) Dernier CÉ – Date : 11 juin L'Académie 18h00 d)	Information
2 min.	64	Levée de la séance à 19 :49.	Adopte à l'unanimité
10 min.	65	Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire.	

57	Questions du public :
	Question du public : Aucun public

58	Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2024 :
OD 24-25, 41	Madame Marie-France Fortier, présidente, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent. PRÉAMBULE Que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2024, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion; CONSIDÉRANT EN CONSÉQUENCE Sur proposition de Mme Fortier et appuyé par M. Labrie, il est résolu;

	D'ADOPTER	Tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2024.
		Avec l'ajout de l'affaire nouvelle 9 a) Consultation des parents b) Rapport annuel c) Dernier CÉ – Date d)
59	Suivi(s) au procès-verbal :	
60	Correspondance :	
	Aucune correspondance.	



61	Les rapports et les redditions de comptes :
----	---

Rapport de la présidente :

61-a)	Rien à rapporter.
-------	-------------------

Rapport de la directrice : Madame Michaud

61-b)		

--	--	--

Rapport du Service de garde

61-c)	Rien à apporter.
-------	------------------

62	Les travaux du conseil d'établissement :
----	--

62-a)	Tarifs SDG (régulier, sporadiques, dîneurs, journées pédagogiques)	
OD 24-25, 42	PRÉAMBULE	La direction présente les frais du service de garde : les utilisateurs réguliers ou sporadique, le service de diner et les journées pédagogiques.
	CONSIDÉRANT	Que pour le diner les frais seront de 3,50 \$ pour l'année scolaire 2023-2024, pour les journées pédagogiques seront à 11,00 \$ (augmentation d'un dollar) et pour les utilisateurs sporadiques 3,80 \$ le matin, donc augmentation de 0,30 \$.
	EN CONSÉQUENCE	il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil
	D'APPROUVER	Les tarifs tels que présentés.
62-b)	Nombres de membres Conseil d'établissement	
OD 24-25, 43	PRÉAMBULE	Chaque année, nous devons revoir le nombre de membres au conseil d'établissement.
	CONSIDÉRANT	Patricia le fera plus tard.
	EN CONSÉQUENCE	il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil
	D'APPROUVER	Le nombres de membres au Conseil d'établissement pour l'année 2024-2025
62-c)	Budget annuel 2024-2025	
OD 24-25, 44	PRÉAMBULE	Mme Michaud présente le budget prévisionnel pour l'année 2024-2025.
	CONSIDÉRANT	Qu'en vertu de l'article 96,24 de la L.I.P. prévoit : « Le directeur d'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil pour adoption
	EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Joëlle Jabbour et proposé par Mme Anne Kadima
	D'ADOPTION	Le budget pour l'année 2024-2025.

62-d) Règles de fonctionnement SDG*	
OD 24-25, 45	PRÉAMBULE La direction présente les règles de fonctionnement du service de garde et de diner pour 2024-2025.
	CONSIDÉRANT Qu'en vertu de l'article 77.2. de la LIP, qui stipule que le conseil d'établissement adopte, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les règles de fonctionnement des services de garde visés à l'article 256 établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de cet article.
	EN CONSÉQUENCE Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil.
	D'APPROUVER Les règles de fonctionnement du Service de garde de l'année 2024-2025 telles que présentées.
62-e) Rapport du conseil d'établissement	
OD 24-25, 46	PRÉAMBULE Mme Fortier, présidente, présentera le rapport du conseil à l'assemblée générale de parents en septembre 2025 et à la dernière rencontre du conseil,
	CONSIDÉRANT Que conformément à l'article 82. de la LIP, qui stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire.
	EN CONSÉQUENCE Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil.
	D'APPROUVER Le rapport 2024-2025 du conseil d'établissement tel que présenté.
62-f) Fonctionnement inscriptions journées pédagogiques 2024-2025	
OD 23-24, 47	PRÉAMBULE Madame Michaud présente les quatre premières journées pédagogiques et demande si le fonctionnement en demi-année en format papier convient toujours et s'il est à poursuivre pour l'année 2024-2025
	CONSIDÉRANT Les membres du conseil d'établissement non pas d'objection à ce mode de fonctionnement ainsi qu'aux activités : Verger Pommiculteur de Bûcheron, Déco Céramique, Salon de Quilles Darling et Cinéma Cinéplex Dorion.
	EN CONSÉQUENCE Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil
	D'APPROUVER Le fonctionnement en demi-année pour les journées pédagogiques aux Service de garde ainsi que les quatre activités présentées.

62-g) Liste du matériel d'usage personnel	
OD 23-24, 48	PRÉAMBULE Mme Michaud présente les listes du matériel d'usage personnel des élèves de chaque groupe de l'école,
	CONSIDÉRANT Qu'en vertu de l'article 77.1. le conseil d'établissement approuve la liste, proposée par le directeur de l'école, du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7. Cette liste est élaborée avec la participation des enseignants.
	EN CONSÉQUENCE Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil
	D'APPROUVER Les listes telles que présentées.
62-h) Règles de conduite et mesures de sécurité	
OD 24-25, 49	PRÉAMBULE Mme Michaud, directrice, présente les règles et les mesures au conseil,
	CONSIDÉRANT Qu'en vertu de l'article 76, « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école. » et considérant qu'il y a statu quo des règles et des mesures
	EN CONSÉQUENCE Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil
	D'APPROUVER Les règles de conduite et mesures de sécurité telles que présentées.
62-i) Plan santé bien-être	
OD 23-24, 50	PRÉAMBULE Mme Michaud présente le plan de santé bien-être (anciennement le plan de lutte contre l'intimidation) aux membres du conseil,
	CONSIDÉRANT Qu'en vertu de l'article 75.1 qui stipule que le conseil doit adopter le plan et son actualisation proposés par la direction de l'école.
	EN CONSÉQUENCE Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil
	D'ADOPTER Le plan de santé bien-être tel que présenté.
62-j) Activités éducatives – classe DIMS	
OD 23-24, 51	PRÉAMBULE Mme Michaud demande d'approuver les activités pour la classe 840 suivantes :
	CONSIDÉRANT Que conformément à l'article 87 de la LIP, celles-ci doivent être approuvées par le conseil d'établissement.

	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil.
	D'APPROUVER	Les activités intégrées nommées ci-dessus pour le mois de juin 2024.
63	Affaires nouvelles :	
63 - a) & b)	a) Consultation des parents	
	b) Rapport annuel	
	c) Date dernier CÉ	La dernière réunion du conseil sera le 12 juin 2025.
	d)	
64 -	Levée de la séance :	
OD 23-24, 52	CONSIDÉRANT	Que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER	L'assemblée de la séance ordinaire à 20h19.
65-	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du CSSMB :	